Réf. Farde e-Assemblées : 2494016

N° OJ : **47**

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/12/2022

Objet : Asbl "Les Ateliers Baobab".- Subside : 1.700,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Considérant les montants prévus à l'article 10491/33202 du budget ordinaire pour 2022 ;

Considérant que l'asbl "Les Ateliers Baobab", représentée par M. Karim BULIF, demande un subside pour l'organisation d'une soirée mensuelle de jeux de société, en partenariat avec les habitants du quartier et avec la Maison de la Création de Neder-over-Heembeek afin d'élargir l'offre d'activités culturelles.

Sur la proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique.- Octroi d'une subvention de 1.700,00 euros sur l'article 10491/33202 du budget ordinaire de 2022, à l'asbl "Les Ateliers Baobab", représentée par M. Karim BULIF, pour l'organisation d'une soirée mensuelle de jeux de société, en partenariat avec les habitants du quartier et avec la Maison de la Création de Neder-over-Heembeek afin d'élargir l'offre d'activités culturelles.

Annexes :